

États financiers consolidés

Volume 1



*COMPTES
PUBLICS*
pour l'exercice terminé
le 31 mars 2016

Impression autorisée
par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

New  Nouveau
Brunswick

États financiers consolidés

Volume 1

COMPTES
PUBLICS
pour l'exercice terminé
le 31 mars 2016

Impression autorisée
par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

ISSN 0382-1277

ISBN version imprimé : 978-1-4605-1090-2

ISBN version PDF : 978-1-4605-1092-6

À Son Honneur,

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure de la Province du Nouveau-Brunswick

La soussignée a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Finances,



Cathy Rogers

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2016

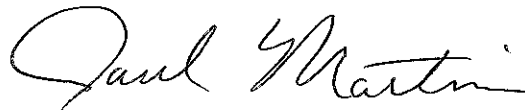
L'honorable Cathy Rogers
Ministre des Finances

Madame,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

Le contrôleur,



Paul Martin, fcpa, fca

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2016

TABLE DES MATIÈRES**États financiers consolidés vérifiés**

	Page
Introduction au Volume I	1
Énoncé de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des écarts importants	8
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport de l'Auditeur indépendant	21
État consolidé de la situation financière	22
État consolidé des résultats	23
État consolidé des flux de trésorerie	24
État consolidé de l'évolution de la dette nette	25
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	25
Notes afférentes aux états financiers consolidés	26
Tableaux des états financiers consolidés	66

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers consolidés vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport de l'auditeur indépendant, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à www.gnb.ca/finances:

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers consolidés sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cathy Rogers', written in a cursive style.

Cathy Rogers
Ministre des Finances

septembre 2016